

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 17 janvier 2018 à 14 h 05, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Marc Tremblay	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Patricia Huet	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M ^{me}	Lise Fortin	Secrétaire-trésorière adjointe

EST ABSENT :

M.	Normand Morin	Maire de Pointe-Lebel
----	---------------	-----------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 14 h 05 et le quorum est constaté.

Rés. 2018-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

En enlevant :

6.3) Demande de partenariat - Forum Côte-Nord sur l'industrie touristique 2018

En ajoutant :

8.1) Demande de partenariat - Défi OSEntreprendre Côte-Nord

en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Rés. 2018-02

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2017.

- Rés. 2018-03 **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - DÉCEMBRE 2017 / RAPPORT ANNUEL 2017**
- Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de décembre 2017 incluant la compilation des activités et le rapport annuel 2017.
- Rés. 2018-04 **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2018-01.
- 6. AFFAIRES COURANTES**
- Rés. 2018-05 **6.1 Autorisation du paiement des comptes - Décembre 2017**
- Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes de la MRC de Manicouagan et de l'aéroport de Baie-Comeau pour un montant de 528 420,38 \$.
- Rés. 2018-06 **6.2 Déclaration des intérêts pécuniaires**
- CONSIDÉRANT la déclaration des intérêts pécuniaires déposée par le préfet de la MRC, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
- Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que la directrice générale transmette au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du conseil ayant déposé la déclaration des intérêts pécuniaires, et ce, tel que stipulé à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
- 6.3 Demande de partenariat - Forum Côte-Nord sur l'industrie touristique 2018**
- Ce point est retiré de l'ordre du jour.
- Rés. 2018-07 **6.4 Demande au DGEQ - Mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection d'un préfet élu au suffrage universel**
- CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a procédé à la première élection d'un préfet élu au suffrage universel en novembre 2017, et ce, conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

- CONSIDÉRANT que ladite Loi prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;
- CONSIDÉRANT la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;
- CONSIDÉRANT que les activités de formation offertes actuellement par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;
- CONSIDÉRANT la nécessité pour les présidents d'élection locaux et des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en oeuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan appuie la MRC de La Matapédia dans sa demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

Que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

De transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et aux MRC visées par l'élection du préfet par suffrage universel.

Rés. 2018-08

6.5 Engagement / Secrétaire - Aéroport (régulier) et Préposé à la sécurité et à l'entretien (appoint)

- CONSIDÉRANT les démarches de recrutement entreprises au cours du mois de novembre dernier afin de combler les postes de Secrétaire - Aéroport et Préposé à la sécurité et à l'entretien, et ce, conformément à l'article 9.1 de la convention collective;
- CONSIDÉRANT les candidatures reçues à l'externe et le processus de sélection effectué le 10 janvier 2018;
- CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande positivement l'embauche de madame Cindy Dubé.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte la recommandation du comité de sélection et à cette fin procède à l'embauche de madame Cindy Dubé à titre de Secrétaire - Aéroport (salarié régulier) et Préposé à la sécurité et à l'entretien (salarié d'appoint).

L'horaire de travail des deux postes sera :

- Secrétaire - Aéroport : 20 heures/semaine
- Préposé à la sécurité et à l'entretien: minimum de 16 heures, en rotation une fin de semaine sur deux (2)

La date d'entrée en fonction sera le 22 janvier 2018.

Conformément à la convention collective du SCFP, section locale 2633, la période de probation sera de quatre-vingt (80) jours ouvrables travaillés pour chacun des deux postes et madame Dubé sera rémunérée selon le taux de la classe 1, échelon 1 pour ces postes de Secrétaire - Aéroport et Préposé à la sécurité et à l'entretien.

Rés. 2018-09 **6.6 Engagement / Préposé à la sécurité et à l'entretien (Remplaçant)**

CONSIDÉRANT les démarches de recrutement entreprises au cours du mois de novembre dernier afin de combler un poste de préposé à la sécurité et à l'entretien, à titre de salarié remplaçant, et ce, conformément aux articles 2.8 a) et 9.1 de la convention collective;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à l'externe et le processus de sélection effectué le 10 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande positivement l'embauche de madame Marie-Ève Martel.

Sur motion de monsieur Marc Tremblay, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte la recommandation du comité de sélection et à cette fin procède à l'embauche de madame Marie-Ève Martel à titre de préposé à la sécurité et à l'entretien (salarié remplaçant).

La date d'entrée en fonction est le 22 janvier 2018 et l'emploi est d'une durée approximative de six (6) mois. L'horaire de travail est d'un minimum de 16 heures, en rotation une fin de semaine sur deux (2).

Conformément à la convention collective du SCFP, section locale 2633, madame Martel sera rémunérée selon le taux de la classe 1, échelon 1 pour ce poste de préposé à la sécurité et à l'entretien.

Rés. 2018-10 **6.7 Engagement Opérateurs surnuméraires**

CONSIDÉRANT que la MRC doit recourir à des employés surnuméraires pour supporter les employés réguliers de l'aéroport de Baie-Comeau lors des opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT que la liste des employés surnuméraires est rapidement épuisée lorsque la MRC requiert des opérateurs pour effectuer le déneigement de l'aéroport;

CONSIDÉRANT que deux (2) personnes nous ont offert leurs services pour effectuer le déneigement lorsque requis et qu'elles possèdent de l'expérience à titre d'opérateur de machineries lourdes.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu de recommander l'ajout des noms de messieurs Yvan Dionne et Philippe Bouchard sur la liste des opérateurs surnuméraires.

Rés. 2018-11 **6.8 Transferts budgétaires Aéroport - Année 2017**

CONSIDÉRANT que, conformément au deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC a adopté le règlement 2007-04 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses;

CONSIDÉRANT que des transferts budgétaires ont été effectués en cours d'année financière pour couvrir des dépenses imprévues aux opérations de l'aéroport;

CONSIDÉRANT que ces transferts n'ont pas eu pour conséquence l'augmentation des dépenses initialement prévues et adoptées par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 2007-04, le conseil doit autoriser lesdits transferts.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC de Manicouagan entérine les transferts budgétaires suivants effectués dans le cadre des opérations de l'aéroport pour l'année 2017:

Code Grand-livre	Débit	Crédit
02-37130-411	2030.00	
02-37167-322		1600.00
02-37161-625		430.00
02-37162-644		2300.00
02-37130-640	850.00	
02-37163-640	800.00	
02-37133-641	150.00	
02-37197-640	500.00	
02-37136-631		100.00
02-37137-631	100.00	
02-37132-640	300.00	
02-37132-660		300.00
02-37163-494	320.00	
02-37191-640		320.00
02-37133-527	2000.00	
02-37162-644		2000.00
02-37184-640	3515.00	
02-37190-640		1000.00
02-37191-640		1000.00
02-37193-640		700.00

02-37161-640		815.00
02-37184-640	1000.00	
02-37161-625		1000.00
02-37139-331	246.00	
02-37130-331		246.00
02-37130-419	330.00	
02-37161-322		330.00
02-37130-494	150.00	
02-37162-640		150.00
02-37130-148	25.00	
02-37161-640		25.00
02-37133-641	100.00	
02-37161-640		100.00
02-37137-454	120.00	
02-37161-322		120.00
02-37167-629	575.00	
02-37161-682		575.00
02-37167-629	775.00	
02-37161-625		775.00
TOTAL	13 886.00	13 886.00

Rés. 2018-12 **6.9 Radiation des mauvaises créances - TNO, Aéroport, Gestion foncière et TPI**

CONSIDÉRANT les listes des mauvaises créances du TNO de la Rivière-aux-Outardes, de l'aéroport de Baie-Comeau, de la gestion foncière et des terres publiques intramunicipales (TPI) soumises aux membres du conseil pour l'année financière 2017.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la directrice financière à radier les mauvaises créances suivantes:

- TNO de la Rivière-aux-Outardes: 730,53 \$ plus les intérêts courus à la date de radiation, s'il y a lieu.
- Aéroport de Baie-Comeau: 45,73 \$ plus les intérêts courus à la date de radiation, s'il y a lieu.
- Gestion foncière: 5 512,37 \$ plus les intérêts courus à la date de radiation, s'il y a lieu.
- TPI: 1,73 \$ plus les intérêts courus à la date de radiation, s'il y a lieu.

Rés. 2018-13 **6.10 Appui à la Municipalité de Saint-Siméon / Création du Parc national de la Côte-de-Charlevoix**

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec avait débuté les démarches pour la création d'un parc national nommé Parc national de la Côte-de-Charlevoix;

CONSIDÉRANT que ce même gouvernement a décrété le territoire visé d'un statut de Réserve de biodiversité projetée afin de le protéger en prévision de la venue d'un parc;

CONSIDÉRANT que les changements des partis politiques au pouvoir ont ralenti grandement le déploiement de ce parc et que le statut donné au territoire se termine à l'été 2018;

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation de ce parc se veut un atout majeur dans l'offre touristique, les statistiques démontrant une grande tendance qui touche les activités de plein air;

CONSIDÉRANT que l'ajout du Parc national de la Côte-de-Charlevoix compléterait une zone importante de protection du territoire et d'offres en plein air;

CONSIDÉRANT que dans un contexte où les municipalités de Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine connaissent des problématiques de vitalité, la venue d'un parc national serait très importante;

CONSIDÉRANT que les retombées économiques auraient des répercussions non seulement dans les deux (2) municipalités mais aussi dans les quatre (4) régions environnantes.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan appuie la Municipalité de Saint-Siméon dans ses démarches afin que le Gouvernement du Québec fasse avancer le dossier avec comme ultime résultat, la création du Parc national de la Côte-de-Charlevoix.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à madame Julie Boulet, ministre du Tourisme, à madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et à monsieur Pierre Girard, directeur de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés. 2018-14 **6.11 Travaux de peinture et de remplacement de couvre-planchers - Édifice municipal**

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Galerie du Tapis pour la réalisation de certains travaux de peinture de l'édifice municipal et le remplacement des couvre-planchers de deux (2) locaux.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

De mandater Galerie du Tapis pour réaliser les travaux de peinture et de remplacement de couvre-planchers au montant de 21 155,00 \$ taxes en sus, le tout conformément à leur soumission révisée datée du 17 novembre 2017.

Qu'un montant de 22 210,10 \$ soit financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans (2019-2023).

Rés. 2018-15 **6.12 Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un cadre de gestion du fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal et des ressources naturelles (FMVTPI);

CONSIDÉRANT que pour une cinquième année consécutive, la MRC de Manicouagan fera un appel de projets.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu qu'un montant de 100 000 \$ soit affecté pour la réalisation de projets dans le cadre du FMVTPI pour l'année 2018.

Rés. 2018-16 **6.13 Travaux électriques édifice municipal**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2017-270, Boréal Entrepreneur électricien Inc. a été mandaté pour réaliser divers travaux électriques au montant de 2 386,90 \$, installation et taxes en sus;

CONSIDÉRANT les frais de 1 170,95 \$ taxes en sus, relatifs à l'installation des différents équipements électriques acquis.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

D'autoriser un montant de 1 170,95 \$ taxes en sus pour l'installation des équipements électriques acquis conformément à la résolution 2017-270 par Boréal Entrepreneur électricien Inc.

Que la directrice générale soit et est autorisée à financer le coût de ces travaux de la façon suivante:

- Un montant de 1 229,35 \$ provenant du fonds de roulement de la MRC, remboursable sur une période de cinq (5) ans (2019-2023).

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Rés. 2018-17 **7.1 Projet de règlement 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier le plan des grandes affectations de la Ville de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT qu'un schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur sur le territoire de la MRC de Manicouagan depuis le 5 avril 2012;

- CONSIDÉRANT que le contexte socio-économique de la MRC exige qu'une adaptation soit apportée au SADR afin de faciliter l'implantation de nouvelles activités économiques;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déployé la Stratégie Maritime et a réactivé le Plan Nord auxquels les acteurs socio-économiques de la Manicouagan travaillent pour intégrer leurs projets de développement;
- CONSIDÉRANT qu'en date du 8 juin 2017, Innovation et Développement Manicouagan (ID Manicouagan) a adressé une lettre à la MRC de Manicouagan afin de demander le changement d'affectation de « Forestière » à « Industrielle » sur deux terrains (A et B) situés à Baie-Comeau;
- CONSIDÉRANT que les deux terrains visés sont de tenure privée;
- CONSIDÉRANT que les deux terrains visés sont situés à proximité des installations portuaires, un critère important dans la viabilité des projets comparativement aux terrains disponibles dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier;
- CONSIDÉRANT que le raccordement électrique peut se faire à moindres coûts sur les deux terrains visés;
- CONSIDÉRANT que les deux terrains visés présentent une grande superficie et offre une capacité portante élevée: des critères importants dans l'attraction de promoteurs industriels lourds;
- CONSIDÉRANT que le premier terrain visé est partiellement inclus dans la zone industrialo-portuaire alors que le deuxième terrain est intégralement inclus dans ladite zone, ce qui permet d'atteindre les objectifs de la stratégie maritime du Québec et du Plan Nord;
- CONSIDÉRANT que le terrain A appartient à un industriel lourd (Alcoa), que ses installations industrielles lui sont contiguës et que ledit propriétaire a la volonté d'attirer d'autres projets industriels lourds afin de partager l'assiette fiscale municipale;
- CONSIDÉRANT que le changement d'affectation du terrain A permettrait d'attirer des industries de ce type et ainsi créer des synergies avec les activités d'Alcoa;
- CONSIDÉRANT que la base économique de Baie-Comeau repose sur l'industrie lourde et qu'une synergie est possible en attirant d'autres clients industriels du même type;

CONSIDÉRANT qu'Investissement Québec recherche les critères mentionnés ci-dessus afin d'attirer un promoteur au Québec et que le terrain A saurait répondre à ses besoins;

CONSIDÉRANT que l'accès à une route secondaire élimine l'obligation de mettre en place une intersection supplémentaire sur la route 389 afin d'accéder au terrain B;

CONSIDÉRANT que le principe de réciprocité est et sera respecté;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 août 2017;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, est présenté par la secrétaire-trésorière, madame Patricia Huet et que chacun des membres du conseil déclare l'avoir lu et renonce à sa relecture.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC de Manicouagan adopte le présent projet de règlement portant le numéro 2017-05.

Rés. 2018-18 **7.2 Règlement 2017-09 relatif au numérotage des immeubles sur le Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'organisation territoriale municipale, par son article 8, précise que la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend un territoire non organisé est présumée être une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec à l'égard de ce territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales, par son article 67, 5e paragraphe, habilite toute municipalité locale à régir le numérotage des immeubles;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan juge opportun d'adopter un règlement relatif au numérotage des immeubles sur le Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 20 décembre 2017.

Sur motion de monsieur Marc Tremblay, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil de la MRC de Manicouagan adopte le présent règlement portant le numéro 2017-09.

Le règlement 2017-09 est considéré aux fins du procès-verbal comme étant ici au long récité et se réfère en annexe du livre des délibérations et au livre des règlements. (p.1423 à 1426)

8. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. 2018-19

8.1 Demande de partenariat / Défi OSEntreprendre Côte-Nord

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par le Carrefour Jeunesse-Emploi de Manicouagan relativement à la tenue de la 20^e édition du Défi OSEntreprendre Côte-Nord;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité déposé par l'organisme.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de contribuer financièrement à cet évènement et ce, à titre de partenaire Passionné pour un montant de 1 500 \$.

Monsieur Jean-Yves Bouffard propose la fermeture des affaires nouvelles.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaston Lessard pose des questions concernant :

- La provenance des personnes embauchées pour combler les postes disponibles à l'Aéroport de Baie-Comeau;
- Le cadre normatif du FMVTPI;
- Le projet de règlement 2017-05;
- La participation du préfet lors de l'échange radiophonique concernant un Pont sur le Saguenay;
- La vision du conseil des maires en regard des lieux projetés pour la vente du cannabis.

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Mode de détermination du montant annuel alloué par la MRC dans le cadre du FMVTPI;
- Règlement relatif au numérotage des immeubles sur le TNO;
- Frais d'installation relatif aux travaux électriques de l'édifice administratif;
- Jumelage des postes de secrétaire et préposé à la sécurité et à l'entretien à l'aéroport;
- Demande à la DGEQ relative aux activités de formation adaptées à l'élection d'un préfet élu au suffrage universel;
- Dossier Mason Graphite;
- La signification de : implantation d'un bâtiment temporaire;
- La diminution des installations sanitaires sur le TNO.

Rés. 2018-20 **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 00.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

PATRICIA HUET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN

768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JANVIER 2018 À 14 H 05
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - DÉCEMBRE 2017 / RAPPORT ANNUEL 2017**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Décembre 2017
 - 6.2.** Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 6.3.** Demande de partenariat - Forum Côte-Nord sur l'industrie touristique 2018
 - 6.4.** Demande au DGEQ - Mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection d'un préfet élu au suffrage universel
 - 6.5.** Engagement / Secrétaire - Aéroport (régulier) et Préposé à la sécurité et à l'entretien (appoint)
 - 6.6.** Engagement / Préposé à la sécurité et à l'entretien (Remplaçant)
 - 6.7.** Engagement Opérateurs surnuméraires
 - 6.8.** Transferts budgétaires Aéroport - Année 2017
 - 6.9.** Radiation des mauvaises créances - TNO, Aéroport, Gestion foncière et TPI
 - 6.10.** Appui à la Municipalité de Saint-Siméon / Création du Parc national de la Côte-de-Charlevoix
 - 6.11.** Travaux de peinture et de remplacement de couvre-planchers - Édifice municipal

6.12. Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal

6.13. Travaux électriques édifice municipal

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1. Projet de règlement 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier le plan des grandes affectations de la Ville de Baie-Comeau

7.2. Règlement 2017-09 relatif au numérotage des immeubles sur le Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Demande de partenariat / Défi OSEntreprendre Côte-Nord

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE